

Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-deux le 22 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances à 18 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 12

**Présents** : Annie IMBERT, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Josiane SENAC, excusée, a donné pouvoir à Catherine Gregory.

Mylène LASFARGUES, excusée, a donné pouvoir à Guy Batherosse.

Georges ISSIOT, excusé, a donné pouvoir à Annie IMBERT.

Philippe RIMBAUD, excusé, a donné pouvoir à Alain Boudou.

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Lucien OLIVER sont absents.

Nicolas ESPINACO a été nommé secrétaire.

## 2/EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL

Le Maire donne lecture de la circulaire concernant la désignation des bureaux de vote et des emplacements d'affichage, dans le Département du Lot pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2023.

Le maire propose de conserver les deux bureaux de vote à la Salle des Jardins.

En ce qui concerne les emplacements d'affichage, le maire rappelle que les emplacements obligatoires, selon les dispositions des articles L.51 et R.28 du Code électoral sont auprès des bureaux de vote. Les emplacements facultatifs sont calculés au nombre d'habitants et peuvent être au nombre de dix en rapport au nombre des électeurs de la commune.

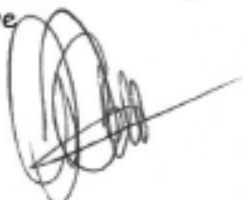
Le maire rappelle qu'il existe trois emplacements facultatifs situés au Plan de Vic, à Ournes et à Clayrou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la suppression des ces trois emplacements facultatifs à la majorité des membres votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20220722-Del-2-22juil-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2022  
Date de réception préfecture : 09/08/2022

Département du Lot  
Arrondissement de FIGEAC  
Canton de Figeac Ouest  
Commune de CAPDENAC

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an Deux Mil vingt-deux le 22 juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, dans le lieu habituel de ses séances à 18 heures 30 en session ordinaire, sous la présidence de Guy BATHEROSSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 12

**Présents** : Annie IMBERT, Valérie BOULESTIN, Alain BOUDOU, Guy CAVALIE, Nicolas ESPINACO, Catherine GREGORY, Jacques MAUREL-CHARTROU.

Josiane SENAC, excusée, a donné pouvoir à Catherine Gregory.

Mylène LASFARGUES, excusée, a donné pouvoir à Guy BATHEROSSE.

Georges ISSIOT, excusé, a donné pouvoir à Annie IMBERT.

Philippe RIMBAUD, excusé, a donné pouvoir à Alain Boudou.

Emilie BRUNO, Marie SULKOWSKI, Lucien OLIVER sont absents.

Nicolas ESPINACO a été nommé secrétaire.

### 1/ Convention et tarifs d'occupation du stade par les gens du voyage

Le Maire donne lecture de la convention proposée aux 5 familles des gens du voyage installée depuis le 18 juillet 2022 au stade de Vic. Cette convention fixe les tarifs d'occupation de l'espace public et de consommation d'eau et d'électricité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention annexée et valide les tarifs suivants :

	Tarifs 2022
Location terrain	9 €/ semaine/famille
Consommation électrique	3 €/kwh
Consommation eau	2 €/m3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
046-214600553-20220722-Del-1-22juil-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2022  
Date de réception préfecture : 09/08/2022